

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 MAI 2022

Charles ZILLIOX accueille les participants. Emmanuel MANDON aura un peu de retard. Les comptes-rendus n'appelant pas de validation seront présentés, dans l'attente de l'obtention du quorum.

Valérie PEYSSELON est désignée secrétaire de séance.

Ainsi, ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine (Visio)	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe (Visio)	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

Assistaient également à la réunion en visioconférence mais n'ont pu donner pouvoir, faut de membres suffisants dans la salle : MM. CORVAISIER, HAMMOU OU ALI et SOY.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 13 AVRIL 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Tourisme et Loisirs du 17 mars 2022 : Axel MARTICHE fait état des points traités pendant la réunion. Il a été question tout d'abord de faire un point sur les projets d'actualité : gestion et valorisation des sentiers de randonnée, valorisation des sites patrimoniaux, itinérance et handicap et commercialisation de séjours Parc. Un temps a été dédié pour évoquer le programme Avenir Montagnes Ingénierie. Les élus ont également abordé la convention avec l'office de tourisme qui doit être finalisée d'ici fin juin. Enfin, les membres de la commission ont échangé sur le travail sur les sites emblématiques.
- Comité de projets Avenir Montagne Ingénierie du 23 mars 2022 : Dans un premier temps, un point a été fait sur le programme. Des offres de service, pendant le temps du programme sont mobilisables sur le territoire. Des appels à projets seront également lancés régulièrement. Sur le Pilat, un travail spécifique est mené autour du développement touristique durable. Les Assises du Tourisme ont été organisées. Plusieurs ateliers thématiques ont été décidés. Un retour sur ces ateliers est prévu en début d'été. Enfin, un point a été fait sur le travail sur les sites emblématiques avec des propositions d'intervention : maintien des maraudes et voyage d'étude au Mont Ventoux.
- Comité de pilotage Agriculture durable du 7 avril 2022 : Valérie PEYSSELON précise que l'objet de la réunion portait sur l'intérêt de porter un PAEC dans le Pilat. Les viticulteurs ne voyaient pas trop comment s'inscrire dans le programme. Les arboriculteurs étaient intéressés et vont regarder s'ils peuvent participer à la démarche. Un seul PAEC porté sur le territoire SEM-Pilat a été discuté mais ne serait pas pertinent car le territoire est trop grand. Il sera nécessaire d'établir une cohérence entre les PAEC de chaque territoire.

- Commission Évaluation et révision de la Charte du 20 avril 2022 : Sandrine GARDET présente ce compte-rendu. Lors de cette réunion, les élus ont pu rencontrer le bureau d'études qui nous accompagne dans l'évaluation, la concertation et l'écriture de la Charte. Un travail a été conduit avec les élus présents sur comment ils voyaient la Charte, leurs attentes. Pour l'évaluation, plusieurs séances de travail en ligne sont organisées. Un questionnaire a été envoyé à chaque signataire de la charte.
Emmanuel MANDON arrive et rejoint la réunion. Le quorum est atteint.
Serge RAULT souligne à ce propos que le questionnaire est compliqué. Il est peu adapté pour une réponse collective. Les réponses aux questions ouvertes ont aussi paru compliquées. La question s'est aussi posée de comment les données récupérées allaient être traitées par le bureau d'études.
Sandrine GARDET fait remarquer que certains élus ont aussi fait part de leur manque de recul et d'expérience, car il s'agit d'évaluer la Charte depuis 2012.
Serge RAULT ajoute qu'il est compliqué de se mettre d'accord pour faire une seule réponse pour représenter l'ensemble de la collectivité. Le dispositif n'est pas adapté à ce mode de concertation.
Charles ZILLIOX indique qu'effectivement le questionnaire comporte de nombreuses questions et il faut passer beaucoup de temps sur chacune d'entre elles.
Serge RAULT explique que le travail risque d'être bâclé si on veut une réponse collective.
Emmanuel MANDON répond que ce questionnement est nécessaire. Certaines réponses peuvent être plus partielles. L'important est d'apporter une contribution.
Serge RAULT ajoute que s'il répond en son nom seul, les valeurs indiquées ne seront peut-être pas partagées par l'ensemble des élus.
Sandrine GARDET rétorque qu'en complément, des rencontres avec des grands témoins seront organisées pour évaluer la contribution de chaque collectivité.
Jean-Philippe PORCHEROT regrette qu'il y ait eu peu de monde à la réunion d'évaluation du 5 mai.
- Commission Aménagement du territoire et Paysages du 25 avril 2022 : Charles ZILLIOX présente le compte-rendu. Cette réunion a été l'occasion d'échanges sur l'offre de services en urbanisme, architecture et paysage qui sera abordée plus longuement au cours de cette réunion.
Les membres de la commission sont aussi revenus sur la journée paysage organisée dans le cadre du travail sur le Plan de paysage.
- Sous-commission Forêt du 27 avril 2022 : Valérie PEYSSELON revient sur les sujets abordés au cours de cette réunion. Il a été question de l'observatoire territorial de la forêt, de Sylv'actes, de la trame de vieux bois. Adam GIBAUD a fait un retour sur le séminaire forêt organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux. La BD forêt, à laquelle la Fédération et des Parcs dont le Pilat ont contribué, a été présentée. Un livret va être créé pour mettre en valeur les participants du Sylvotrophée. Un point spécifique a été fait sur l'adaptation au changement climatique.

Ces comptes-rendus n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

3 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Candidature à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » - Fondation Daniel et Nina Carasso

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

La fondation Carasso, créée il y a désormais 12 ans, a émis ce printemps la troisième et dernière édition de son appel à projets.

Cet appel à projets a été conçu en partenariat avec la fédération des ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural), les CUMA de France (coopératives d'utilisation de matériel

agricole), le réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et Trame (Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises agricoles et rurales). Il vise à soutenir les échanges d'expériences entre des collectifs d'agriculteurs.

Pour cela, la Fondation apporte un soutien financier et technique à des projets relatifs à des échanges entre des groupes d'agriculteurs issus de trajectoires de développement différentes autour de pratiques agroécologiques sur un territoire cohérent.

La fondation propose aux projets lauréats un soutien pouvant atteindre une aide totale de 60 000 € maximum sur 3 ans avec un taux d'intervention ne pouvant pas dépasser 67 %.

Ces objectifs convergent exactement avec les travaux engagés par le Parc naturel régional du Pilat en lien avec le collectif Patur'en Pilat qui visent notamment à renforcer les collaborations entre ce collectif et d'autres groupes d'éleveurs du territoire (CUMA de Saint-Paul-en-Jarez, Comité de développement agricole des Monts du Pilat) ou d'ailleurs (échanges en cours avec la Fédération des Éleveurs et Vétérinaires en Convention).

Au vu de cette convergence, le Parc du Pilat envisage de candidater à cet appel à projet qui pourrait conforter les moyens humains et financiers dans la mise en œuvre de ce projet.

Serge RAULT demande quels types de dépenses sont prévus.

Axel MARTICHE répond que les actions menées dans le cadre de ce projet concerneraient plus particulièrement des prestations externes avec des temps collectifs et études de cas, des temps d'échanges entre agriculteurs, des frais de communication et du temps d'agent « Parc ».

En termes de temps de travail, cela représente 50 jours par an environ.

Le plan de financement prévoit un total de dépenses de 45 000 € avec un soutien sollicité auprès de la Fondation Carasso de 30 000 €.

Une note d'intention est à déposer avant le 31 mai pour une première sélection que la Fondation réalisera avant l'été. Si le projet est pré-sélectionné un dossier complet de candidature sera à déposer pour une présentation devant un jury à l'automne.

Charles ZILLIOX indique que ce projet est dans la suite de Patur'en Pilat dans la même logique d'échanges et de partages.

Axel MARTICHE ajoute que cette action permettrait les mises en discussion d'agriculteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

Charles ZILLIOX souligne que cette dynamique avait été insufflée lors du précédent mandat.

Emmanuel MANDON précise que le travail avec le PSE montre que les choses ont évolué.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dépôt d'une note d'intention pour répondre à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » auprès de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

3.2 Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027

Valérie PEYSSELON présente ce projet.

À partir de 2023, la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) prévoit, comme dans sa programmation

précédente, le déploiement de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs volontaires. Les MAEC sont des contrats de 5 ans qui engagent les exploitants à respecter des pratiques environnementales sur les parcelles engagées en contrepartie d'une indemnisation financière.

Pour mettre en place ces mesures, les territoires intéressés doivent élaborer un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Au-delà de la mise en œuvre des MAEC, ces projets prévoient aussi des actions complémentaires d'accompagnement des agriculteurs à la transition agroécologique.

Le Pilat s'est jusqu'à aujourd'hui toujours mobilisé sur ce dispositif. Entre 2014 et 2021, le PAEC porté par le Parc a été évalué de manière satisfaisante avec l'ensemble du territoire qui a été touché, de nouveaux exploitants agricoles engagés et des initiatives collectives créées.

Lors de la réunion du Comité de pilotage agriculture durable animée par le Parc le 7 avril dernier, les participants ont réaffirmé l'intérêt du maintien de ce dispositif pour le territoire.

Le calendrier proposé par la DRAAF pour que les territoires intéressés bénéficient des MAEC dès 2023 est le suivant :

- Avant le 31 mai 2022 : définition du périmètre du PAEC, des enjeux et partenaires principaux, et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un PAEC (couplé ou non à une demande de subvention pour construire ce projet)
- Avant le 15 septembre 2022 : diagnostic de territoire, identification des MAEC, des actions complémentaires, définition de la gouvernance, des besoins financiers, des objectifs, etc. et réponse à l'appel à projet PAEC

Le plan de financement prévoit un total de dépenses de 7506,25 € avec un soutien sollicité auprès de l'État (ministère de l'agriculture et de l'alimentation - DRAAF) à hauteur de 6 000 € et donc un autofinancement de 1 506.25 €.

Sandrine GARDET ajoute que certains agriculteurs ne pourront pas en bénéficier car il n'y a pas de fonds disponibles sur certains territoires ou au regard de certains enjeux.

Axel MARTICHE indique que le travail devra se faire sur un timing resserré. Un comité de pilotage agriculture durable se réunira le 17 juin pour travailler sur le sujet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dépôt d'un dossier par le Parc du Pilat pour répondre à l'appel à projet PAEC, et autorise Monsieur le Président ou la vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches pour ce faire.

4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER PARCS MASSIF CENTRAL POUR LA RÉALISATION D'UN DOCUMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET « MILIEUX OUVERTS HERBACÉS 2 – PHASE 3 »

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Le projet « Milieux Ouverts Herbacés 2 - Phase 3 » est un programme multi-partenarial à l'échelle du Massif central coordonné et animé par l'IPAMAC. Son objectif principal est d'accompagner les territoires dans la valorisation et la préservation de leurs milieux ouverts herbacés, en développant, mutualisant et diffusant les compétences et les savoirs agricoles.

Dans le cadre de ce projet, l'IPAMAC et 7 parcs du Massif central (dont le Parc du Pilat) ont réalisé neufs vidéos en format court (moins de 6 minutes) sur plusieurs initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des pâturages du Massif central.

L'une de ces neufs vidéos valorise le travail mené par l'association Patur'en Pilat.

Ces neufs vidéos sont notamment accessibles sur le site <https://paturagesdumassifcentral.fr/>

Pour cette réalisation de vidéos, l'IPAMAC a recruté, dans le cadre d'une consultation, une agence de création audiovisuelle nommée Biplan. À la suite des tournages réalisés dans les 7 parcs, Biplan a récolté de

nombreuses séquences qui n'ont pas pu toutes être exploitées dans les neuf vidéos en format court. Biplan a alors proposé de réaliser un documentaire en format long (52 minutes) diffusable sur les chaînes de télévision.

Le coût de cette opération menée par IPAMAC s'élève à 63 045 €. Elle est financée à hauteur de 31 522,50 € par l'État (FNADT) et de 21 391,88 € par l'Union Européenne (FEDER – Massif central).

Le montant restant à la charge d'IPAMAC et des 7 Parcs est de 10 130,62 €.

Le Parc du Pilat pourrait s'engager dans ce projet en contribuant à son financement à hauteur de 1000 €.

Emmanuel MANDON ajoute que le CA d'IPAMAC a eu lieu la semaine dernière dans le Périgord Limousin. La dynamique des Parcs fonctionne bien, ce projet va dans ce sens.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur la contribution financière de 1000 € à apporter par le Parc du Pilat.

5 – AIDE AUX PARCS NATIONAUX UKRAINIENS ACCUEILLANT DES RÉFUGIÉS DES VILLES ASSIÉGÉES PAR LES RUSSES

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été saisie d'un appel à l'aide par la Direction du Parc national de Meotida en Ukraine qui doit faire face à une arrivée massive de réfugiés fuyant la violence des combats dans et autour de la ville de Marioupol.

Ce parc littoral, sur les bords de la Mer d'Azov, se retrouve aujourd'hui isolé du reste de l'Ukraine par l'occupation russe et doit faire face à l'aide à fournir à 50 000 réfugiés démunis. Les besoins au quotidien sont estimés à 600 €.

La Fédération des Parcs se propose de centraliser les dons des différents parcs naturels régionaux afin de n'opérer qu'un seul versement.

Le montant de ce versement est plafonné à 10 000 €. Les dons éventuellement en sus seront versés à la Frankfurt Zoological Society (FZS) qui aide à l'accueil des populations déplacées dans les parcs nationaux et les réserves d'Ukraine.

Il est proposé que le Parc du Pilat contribue à cette action à hauteur de 1 200 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour un don de 1200 €.

6 - ÉVOLUTION DES MISSIONS DU PARC EN MATIÈRE DE PAYSAGE, ARCHITECTURE ET URBANISME

Charles ZILLIOX présente ce point.

Depuis 2019, une réflexion visant à reconsidérer les missions du Parc en matière de paysage, d'architecture et d'urbanisme a été entreprise.

Jusqu'à présent le service architecture, urbanisme et paysage, composé de deux personnes Floriane REITZER (1 ETP) et Julien MARCEAU (0,9 ETP), agit principalement en réaction à des sollicitations des porteurs de projet ou d'aménagement qu'ils soient publics ou privés : révision de PLU, projet de construction ou de rénovation, implantation de panneaux publicitaires ou d'antenne de téléphonie mobile...

Aussi, ce service n'a-t-il que peu de possibilité d'être à l'impulsion d'actions dans les champs de la recherche, de l'innovation et de la sensibilisation pour répondre aux enjeux écologiques et climatiques, comme c'est le rôle attendu d'un Parc naturel régional.

Ce service est souvent perçu comme ayant un rôle de censeur, les sollicitations de conseil des porteurs de

projet arrivant souvent trop tardivement.

Le Parc n'ayant pas possibilité d'accroître l'effectif de son service architecture, urbanisme et paysage, il a donc été décidé de revoir les missions de ce service.

La commission Aménagement du territoire et Paysage, réunie le 25 avril dernier, propose à la validation du Bureau les missions suivantes :

Les missions paysage, architecture et urbanisme du Parc doivent répondre aux enjeux de demain exprimés dans la Charte dans les champs du paysage, de l'architecture, de l'aménagement et de la planification. Elles s'adressent aux communes, aux EPCI, aux porteurs de projet (habitants, agriculteurs, artisans ...) et aux professionnels en les aidant dans la mise en œuvre de leur démarche de projet.

Les missions se scinderont en trois grands axes :

- Axe 1 : missions en réponse aux besoins des EPCI et Communes à définir dans le cadre de convention triennale avec chaque EPCI en lien avec les Communes – (0,7 ETP) cf annexe jointe
- Axe 2 : missions d'impulsion du Parc (0,6 ETP)
 - conseil en architecture pour les personnes privées
 - promotion de l'éco-rénovation : notamment via la redynamisation du centre de ressources sur l'habitat durable (Concours d'architecture, visites du centre, matériauthèque à compléter ...)
 - animation et valorisation de l'Observatoire Photographique des Paysages et animation de la mise en œuvre des Plans de Paysage (PdP Transition et PdP Côtière rhodanienne)
 - choix de sujets avec la commission sur lesquels impulser une dynamique en lien par exemple avec la stratégie d'adaptation au changement climatique (travaux d'étudiants/ travaux de recherche / AMI ou séminaire sur désimperméabilisation, sur le confort d'été, sur l'habitat participatif ...)
- Axe 3 : missions obligatoires du Parc (0,6 ETP)
 - rôle de Personnes Publiques Associées du Parc (Scot, PLU, PLH ...)
 - évaluation et révision de la Charte du Parc

Serge RAULT demande ce qui est enlevé.

Charles ZILLIOX lui répond qu'il est proposé d'enlever l'avis sur les permis de construire sur les bâtiments neufs, notamment quand c'est juste le règlement du PLU qui s'applique. On souhaite conserver un travail de finesse sur la rénovation des bâtiments anciens et le montage d'opérations comme l'aménagement des centres-bourgs, le travail spécifique sur les lotissements ou sur le changement climatique.

Serge RAULT souhaite savoir si les privés reçus en mairie pourront toujours être envoyés au Parc.

Sandrine GARDET répond que c'est à définir dans les conventions triennales.

Valérie PEYSSELON souligne qu'à l'échelle d'une intercommunalité, les attentes peuvent être différentes entre les Communes.

Serge RAULT pense qu'il faut être réaliste quant à l'économie de temps qui va être générée pour les chargés de mission du Parc.

Sandrine GARDET indique que la plus-value du Parc doit aussi désormais pouvoir être apportée au travers d'une incitation à conduire des opérations plus innovantes.

Luc THOMAS indique que toutes les intercommunalités ont la compétence urbanisme. Chacune d'entre elles verra avec ses communes. Le Parc perd souvent son temps à rendre des avis qui ne sont que consultatifs, notamment quand l'ABF a aussi un avis à donner.

Sandrine GARDET ajoute que le Parc n'interviendrait plus sur un dossier s'il y avait un avis de l'ABF.

Charles ZILLIOX fait part du travail mis en place avec les services de Vienne Condrieu Agglomération. Le conseil en amont est indispensable ; C'est aux maires d'apprécier que ce n'est pas systématique. Lorsqu'il y a une OAP sur un secteur qui a été identifiée dans le PLU, cela ne sert à rien d'envoyer le permis de construire pour avis.

Robert CORVAISIER souligne que certaines Communes ont gardé la compétence urbanisme. C'est un choix d'élus. Il souhaite connaître la genèse de cette réflexion. Découle-t-elle d'une surcharge de travail ? Est-ce que les autres Parcs proposent le même service ?

Sandrine GARDET répond que seuls 2 Parcs sur 58 donnent des avis sur les permis de construire ou déclaration préalable. Les chargés de mission n'arrivent plus à tout faire et ne peuvent pas accompagner des projets innovants, ni avancer comme souhaité sur la question du paysage.

Charles ZILLIOX revient sur ce travail qui a pris 3 ans et qui a montré des difficultés. Le Parc intervient peu en amont des projets d'aménagement. Il est souvent pris pour un censeur.

Sandrine GARDET explique qu'il faut aussi évoluer avec la montée en compétences dans les différentes structures. Il faut aussi s'adapter.

Robert CORVAISIER ajoute que c'est la faute des élus qui se cachent derrière l'avis du Parc. C'est une erreur de leur part.

Serge RAULT rétorque qu'une réflexion est en cours sur l'extension du territoire du Parc alors même que les chargés de mission sont déjà débordés. Il est important de dire le service qui va être apporté à ces communes. Les nouveaux élus sont dans l'attente. C'est un service intéressant, un des points forts qui est identifié.

Luc THOMAS indique que les services du Parc doivent intervenir sur des enjeux et secteurs pertinents. Il cite le haut de sa commune qui est classé Parc (Saint-Romain-en-Gal). Il ne faut pas qu'ils perdent leur temps sur d'autres projets ou secteurs où il n'y a pas d'enjeux.

Robert CORVAISIER souligne qu'une convention est de l'ordre de l'opérationnel. Une Charte définit les grands enjeux généraux. Il faut bien distinguer les deux.

Serge RAULT veut savoir sur quoi porte le vote ? Sur le fait de faire des conventions ? Est-ce qu'il faut se prononcer sur les quotités de travail affectées à chaque axe ?

Charles ZILLIOX répond que le Parc pourrait toujours intervenir de la même façon mais avec des moyens en plus. Dans ce cas, il faudra se poser la question des moyens.

Sandrine GARDET rappelle que sur le Département de la Loire, il n'y a pas de CAUE. Sur le territoire hors Pilat, le Département paie des architectes conseils externes. Pour le Parc, il participe au service avec sa participation statutaire.

Charles ZILLIOX précise qu'il ne s'agit pas de conclure aujourd'hui. Une discussion aura lieu avec les EPCI.

Emmanuel MANDON suggère l'instauration de la différenciation entre les territoires et d'acter ce principe. La cohérence du périmètre n'exclut pas la différenciation. Le Parc doit garder sa vocation à innover et expérimenter et être capable de monter en compétence, ou alors s'en donner les moyens et se poser la question du financement.

Robert CORVAISIER indique qu'il faut être vigilant avec la différenciation réglementaire.

Sandrine GARDET propose que la notion d'ETP soit retirée et que la discussion avec les EPCI puisse être entamée. Les axes 2 et 3 devront être menés.

Emmanuel MANDON conclut en précisant que la réflexion va se poursuivre.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe pour travailler sur une convention triennale avec chaque EPCI en lien avec les Communes, de définition des interventions du Parc, conformément à l'annexe jointe
- valide les 3 axes de missions tels qu'ils sont définis ci-dessus.

7 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Sandrine GARDET et Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Martine BRUNON quitte la réunion.

En 2021, Le Parc du Pilat, tout comme la très grande majorité des Parcs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Ce contrôle a porté sur la régularité des comptes et la qualité de la gestion de la structure, pour la période 2015-2020. La gouvernance, les finances et les ressources humaines ont été étudiées en détails. Les activités du Parc ont fait l'objet d'un point spécifique.

Le rapport d'observations définitives a été transmis au Parc le 21 avril dernier.

Il devra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité syndical pour présentation à l'ensemble des élus. Puis ce rapport sera rendu public.

Un diaporama est diffusé en séance. Il est joint au présent compte-rendu. Il reprend les recommandations émises par la Chambre régionale des comptes.

Pour rappel, voici les différentes recommandations :

1. Recommandation n°1 : clarifier les conditions financières de l'élargissement en lien avec les actions et les moyens du Parc
2. Recommandation n°2 : conventionner avec chacune des intercommunalités et mettre en place un plan de coopération pluriannuelle
3. Recommandation n°3 : intégrer dans le rapport d'orientations budgétaires des éléments présentant les engagements financiers pluriannuels
4. Recommandation n°4 : mettre en place une comptabilité d'engagement et procéder aux rattachements des produits et des charges à l'exercice
5. Recommandation n°5 : mettre en place une programmation budgétaire pluriannuelle sur la base d'une analyse financière rétrospective et prospective
6. Recommandation n°6 : revoir le régime indemnitaire en l'étendant à toutes les filières et en adoptant un complément indemnitaire annuel / améliorer l'équité fonctionnaire et contractuel
7. Recommandation n°7: Mettre en place un suivi budgétaires des actions par missions
8. Recommandation n°8 : Définir avec la Région et les Intercommunalités, le rôle du PNR sur le sujet de l'écomobilité
9. Recommandation n°9 : Préciser les objectifs dans la convention pluriannuelle avec l'Office de

Tourisme du Pilat

Jean-Philippe PORCHEROT demande s'il y a du nouveau sur les financements de la Région pour l'éducation au territoire.

Sandrine GARDET répond qu'une réunion a eu lieu avec le vice-président en charge des Parcs à la Région, Monsieur BONNICHON. Les Parcs doivent faire remonter à la Région leurs interventions en matière d'éducation pour mieux faire comprendre ce qui est fait. La réflexion est en cours.

Serge RAULT revient sur des éléments du rapport, notamment sur les moyens financiers alloués au Parc du Pilat. Le Parc est bien doté. La Région peut le dire. L'élément du financement est capital et ce que la Région va faire en termes de financement est déterminant. Pour le futur périmètre, il ne faut pas faire miroiter des actions aux Communes qui ne pourraient être faites mais il faut que ce soit en adéquation avec les moyens, sauf à créer des désillusions.

Emmanuel MANDON indique que dans la période qui arrive, les moyens octroyés ne seront pas supérieurs. C'est un débat théorique pour le moment car on sait que certaines Communes n'adhéreront pas. Sur une partie du territoire d'extension, il y a peu de pression démographique et les enjeux ne sont pas les mêmes.

La question pourra aussi être posée à l'État qui doit rendre sa note d'enjeux, dans le cadre de la révision.

Sandrine GARDET ajoute que l'élargissement sera l'occasion de fixer des priorités, de favoriser des actions différentes.

Christophe GONON et Robert CORVAISIER quittent la réunion.

8 - RÔLE DU PARC DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DES AIRES PROTÉGÉES

Christine ROBIN présente ce point.

La stratégie nationale des aires protégées vise à l'horizon 2030 les objectifs suivants :

- 30 % du territoire national couvert par une aire protégée (à noter que les Parcs naturels régionaux sont considérés comme aires protégées)
- avec 10 % en protection forte (réserve naturelle, cœur de Parc national, arrêté préfectoral de protection de biotope..)

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, si l'objectif de 30 % est d'ores et déjà atteint (36% en AuRa), il n'en est pas de même pour l'objectif de 10 % (3% actuellement en AuRA).

La mise en œuvre de cette stratégie se déclinera en 3 plans d'actions triennaux successifs, pilotés par l'État, via la DREAL et les DDT.

Pour construire ces plans d'action, une première phase de concertation s'est déroulée en 2021, permettant dans un premier temps d'identifier les sites pouvant rentrer dans la stratégie, ainsi que les meilleurs outils de protection à mobiliser en fonction des enjeux, des menaces et du contexte socio-économique.

Quatre catégories de sites ont ainsi été définis à l'échelle de la Région AuRA :

1. sites pour lesquels la démarche de protection est quasi-aboutie (périmètre définie et concertation locale aboutie)
2. sites pour lesquels les enjeux et périmètre bien définis mais il reste à réaliser la concertation locale
3. enveloppes territoriales pour lesquelles les enjeux et le périmètre sont à préciser afin de pouvoir engager un dialogue avec les acteurs locaux
4. sites qui méritent de mieux évaluer les enjeux, de préciser l'opportunité d'activer un dispositif de protection et d'étudier l'acceptabilité locale

Pour le territoire du Parc du Pilat, 2 secteurs ont été identifiés et validés dans le cadre de la concertation locale :

- les ravins rhodaniens, classés en catégorie 3 : le croisement des espaces naturels et espèces en présence avec les enjeux économiques et urbains du secteur mérite d'étudier la faisabilité d'une démarche de protection. Une étude pilotée par l'État sera lancée en 2022 avec engagement d'un dialogue territorial. Les opportunités dans ce secteur seront traitées en coordination entre les DDT de la Loire et du Rhône, dans une logique de continuité le long de la côtière rhodanienne.
- les sept tunnels de la Déôme (gîtes à chiroptères), classés en catégorie 4, avec des enjeux encore à préciser.

Le Parc du Pilat est impliqué dans la démarche depuis le lancement de la révision de la SAP en 2020. Cette SAP est conforme à la charte actuelle du Parc, le Plan de Parc précise en effet que les Ravins Rhodaniens sont classés Site Écologique Prioritaire et chaque Ravin est un Site d'Intérêt Patrimonial. Quant aux 7 tunnels, ils sont classés en Site d'Intérêt Patrimonial

Considérant cette cohérence entre la SAP et la Charte du Parc, il est proposé que le Parc du Pilat apporte son appui aux démarches de concertation locale menées par l'État afin de faire émerger des propositions en vue de la préservation de ces secteurs.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour que le Parc du Pilat soit en appui des démarches de concertation locale menées par l'État, dans la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées.

9 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Les élus dans la forêt

Mercredi 8 juin 2022 dès 13h30, il sera proposé aux élus du Parc une après-midi en forêt de Véranne et Pélussin.

Elle débutera par une présentation des dernières actions du Parc en matière de sensibilisation aux enjeux de la forêt, se poursuivra par une session de marteloscope (Pélussin) et s'achèvera par l'inauguration de la plantation de hêtres à Peillouté (Véranne) soutenue financièrement par le Département de la Loire et par le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Le Bureau se réunira dans la foulée à Véranne.

Une invitation en bonne et due forme est prévue.

9.2 Calendrier des instances pour le 2nd semestre 2022

Bureau	Comité syndical
6 juillet 18h30	5 octobre 18h30
14 septembre 18h30	30 novembre 18h30
12 octobre 18h30	
16 novembre 18h30	
14 décembre 18h30	

Pour rappel, une réunion de Bureau se tiendra le 8 juin à 18h30 à la salle des associations de Véranne. Une réunion du comité syndical est prévue le 22 juin à 18h30 en présentiel à la salle Saint-Jean à Pélussin.

